

notamment, la dernière fois qu'il y eut relèvement de l'indemnité parlementaire, on avait décidé qu'elle serait assez considérable pour être efficace pendant plusieurs années. Absurdités que tout cela.

Le brillant rédacteur adjoint du *Globe and Mail* tenait le même langage dans son éditorial de ce matin; d'après lui, les représentants au Parlement pourraient attendre encore une dizaine ou une vingtaine d'années avant d'avoir besoin d'une nouvelle augmentation de leur indemnité. Imaginez-vous un peu, monsieur l'Orateur, ce qui arriverait si j'avais engagé une secrétaire en 1963 à \$6,000 par année, en lui disant qu'avec un aussi excellent traitement, elle ne saurait s'attendre à une augmentation avant dix ans! C'est un raisonnement puéril de la part du député et qui n'avait pas sa raison d'être.

Les députés demandent un traitement qui leur permette d'exercer leurs fonctions et de vivre selon leur rang, il n'y a pas de doute là-dessus. S'il y en a qui peuvent s'accommoder d'un galetas, c'est leur affaire. Mais mes électeurs refuseraient pareille chose et je n'ai nullement l'intention de vivre de cette façon et on ne devrait pas s'attendre à cela d'un représentant au Parlement. La nécessité de cette mesure existe, chose sûre, et elle est à peu près universellement acceptée.

Je me souviens qu'à l'époque de l'institution de la Commission Beaupré, un journaliste éminent, Charles Lynch, avait écrit un vigoureux article où il disait notamment:

Ces augmentations sont légitimes à mes yeux, et j'aurais été du même avis si les députés les avait adoptées sur-le-champ au lieu de s'en remettre au nouveau «comité consultatif chargé des indemnités et dépenses des parlementaires.» Ils devraient augmenter l'indemnité, selon moi, et faire disparaître les dépenses électorales.

Il n'y a pas de doute comme le disait hier Stanley Knowles du NPD, tout en s'opposant avec un air de petit saint aux augmentations, que le comité impartial va proposer des augmentations considérables qui entreront en vigueur cette année.

Voici ce qu'il disait vers la fin de son article:

C'est un travail de spécialiste que la nation attend d'eux...

C'est-à-dire des représentants au Parlement.

... et le public est de plus en plus exigeant. Pour qu'un député puisse répondre aux exigences de plus en plus grandes, dans l'ordre temporel comme dans l'ordre intellectuel, il lui faut de meilleurs moyens financiers et un personnel plus nombreux. Les députés ne doivent surtout pas être victimes de pressions, qui deviennent écrasantes quand un homme est obligé de dépenser plus qu'il ne gagne...

[Français]

Je représente une circonscription très vaste du Nord de l'Ontario. Je l'ai toujours décrite comme étant de la grandeur de la France, mais, malheureusement, quelqu'un qui m'a entendu, m'a corrigé en disant qu'elle a quelques milles carrés de superficie de moins. De toute façon, elle est presque de la grandeur de la France, et certainement plus grande que l'Italie.

Je suis un député. Il en existe 400 en France, et je n'ai pas à m'occuper de 50 millions de Français, mais de 80,000 Canadiens. Il faut absolument parcourir toute la circonscription. La population y est disséminée. Je sais ce que c'est que de dépenser de l'argent pour nolisier des avions et pour louer des chambres un peu partout dans ma circonscription. Alors, il est certain que je suis un de ceux qui souffrent d'un manque d'argent chaque mois. C'est pour cela que je suis en faveur de l'adoption de ce

[M. Stewart (Cochrane).]

projet de loi aussitôt que possible, et je demanderais à mes collègues de tous les partis de l'appuyer.

[Traduction]

Il n'est jamais agréable à un député de devoir s'accorder une augmentation de salaire. Cela semble hérissier le public. On dit: «C'est tout ce que vous savez faire, vous voter une augmentation». Ce n'est pas si simple et je crois qu'il est grand temps que la presse, toujours prête à nous critiquer, l'explique au public. En premier lieu, nous ne décidons pas de nous accorder une augmentation de salaire parce que cela nous chante. Il faut d'abord convaincre le cabinet que cette augmentation est nécessaire et qu'il doit la proposer; il faut que le public comprenne bien cela.

On pourrait beaucoup dire sur cette question mais il me semble, puisqu'il y a deux ans que nous discutons de nos indemnités au caucus, aux comités et entre nous que ce débat devrait être aussi court que possible plutôt que de faire traîner les choses. Nous avons entendu les opinions de tous les partis et de toutes les régions représentées à la Chambre. Je demande aux députés de s'efforcer de terminer dès que possible la deuxième lecture du bill afin qu'il puisse être renvoyé au comité.

Personne ne nie que l'on doive faire quelque chose à ce sujet et que cela aurait dû être fait depuis longtemps mais nous ne sommes pas tous d'accord sur les mesures à prendre. Beaucoup d'entre nous voudraient que nous allions dans une direction différente. Sans doute certains préféreraient-ils se passer de l'allocation forfaitaire. Mais il demeure que c'est ce qu'on nous a proposé. Nous sommes dans une situation difficile et personne n'a proposé mieux jusqu'à présent. Cela viendra peut-être un jour.

En attendant, je crois que les députés doivent se faire un devoir d'appuyer la proposition du gouvernement et d'adopter cette mesure dans les plus brefs délais. Nous pourrions ainsi mieux répondre à ce que nos électeurs attendent de nous. Ils ne veulent pas que nous vivions comme des satrapes et ce n'est pas notre but. Mais nous voulons être à même de les servir comme ils le méritent. Nous ne voulons pas être obligés, chaque week-end, de répéter: «Je ne peux pas visiter ma circonscription parce que je ne peux pas me payer l'hôtel et tous ces déplacements.» Cela ne devrait pas se produire, mais c'est arrivé et nous éprouvons de plus en plus de difficulté à bien servir nos électeurs. Je demande donc instamment à tous mes collègues de coopérer avec le gouvernement dans ce domaine afin que nous puissions mieux servir nos électeurs.

• (9.40 p.m.)

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole à la suite du député de Lotbinière (M. Fortin), j'approuve à 100 p. 100 sa prise de position sur le bill C-242 relatif à la majoration des indemnités des députés et des émoluments des sénateurs.

Ce soir, monsieur l'Orateur, j'ai été un peu étonné d'entendre le député de Cochrane (M. Stewart) dire aux membres du Ralliement créditiste qu'il s'opposait à ce bill. Pourtant, nous ne prenons que notre temps de parole. Je ferai remarquer à celui qui me demandait tout